



Jeudi 25 septembre 2014 à 20 h 30

Membres présents :

Mlle BOISSEAU Nelly, M. BROUSSE Yves, M; CORNEAUD Claude, Mme COUCHOURON Isabelle, M. EVEILLE Jean, M. GABILLAUD Jean, Mme GERMANAUD Huguette, M. GIRAUD Bernard, M. KAHN Michel, Mme LAVOIX Solange, M. LETARD Jean-Paul, M. LUCIAT Guy, Mme MARTIQUET Nathalie, M. NORMAND Alain, Mme NORMAND Danielle, M. PAYEN Michel, M. ROLAND Francis, M. ROUX Christian.

Le Président, absent excusé, est remplacé par le secrétaire, Jean EVEILLÉ. Celui-ci, ayant constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 40.

1 / Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour adressé le 15 septembre aux membres du Conseil était le suivant :

- Adoption de l'ordre du jour
- Travaux au local siège
- Renouvellement de matériels
- Le point sur la rentrée dans les sections
- Participation à l' "ETE ACTIF 2014" : bilan
- Modification du Règlement intérieur
- Organisation de l'Assemblée Générale du samedi 8 novembre 2014
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1 / Travaux au local siège de l'Amicale Laïque :

Conformément au devis qui avait été retenu par le CA du 27 mars dernier, le revêtement de sol a été réalisé en juillet (4 338,60 €). Les activités de l'Amicale ont été suspendues seulement pendant deux semaines.

Les stores ont été achetés chez St Maclou à La couronne (407,48 €). Ils ont été installés vendredi dernier.

Coût total : 4 746,08 €, pour 5 000 € autorisés.

2 / Renouvellement de matériels :

Une table de mixage son et deux micros HF ont été achetés chez Sono musique à Angoulême (605,40 €)

Un vidéo projecteur doit être commandé prochainement (avant l'AG). Il est évoqué la possibilité d'emprunter celui de l'école ou d'autres associations. Cette solution pourrait être intéressante si l'utilisation était limitée à la seule assemblée générale. Or, d'autres utilisations sont envisagées : utilisation pendant les réunions, par le club informatique, par le hand,.... Alain Normand a obtenu des devis et une proposition sera faite à la prochaine réunion de bureau, le 6 octobre prochain.

3 / Le point sur la rentrée dans les sections :

Pas de création mais suppression de deux sections par rapport à l'année dernière. Il s'agit de la danse country et du Taï Chi Chuan.

Toutes les sections ont repris leurs activités, sauf la soie, prévue le 2 octobre. Il n'y a pas eu de problème particulier, sauf pour l'atelier théâtre où le nombre d'inscrits dépasse les prévisions (17 à la 2^{ème} séance). La séparation en deux groupes étant financièrement impossible, l'animatrice va continuer avec un groupe entier limité à 16 pour l'instant. Un enfant de CE2 ne sera pas pris et peut-être aussi ceux qui ne paieraient pas leur cotisation.

Pas de suite donnée au projet d'ouvrir une section de danses de salon.

Les dates de reprise des différentes sections ont été publiées sur le site internet de l'Amicale.

Pour la section Tennis de table, qui a tenu son assemblée générale très récemment, la saison est très bien répartie avec 30 licenciés en compétition ; 6 équipes, dont une au niveau pré régional. Pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'équipement, la section a procédé à une collecte et à une vente de ferraille. Cependant, l'absence de la subvention CNDS cette année (800 € l'année passée), ne permettra pas de poursuivre la totalité du projet associatif qui avait été prévu sur 3 ans, notamment la formation des jeunes par un formateur départemental. L'année dernière, une dizaine de jeunes ont suivis très régulièrement cette formation qui leur a permis de faire des progrès importants. Il manquerait 750 € pour financer les déplacements du formateur cette année.

La section Tennis de table demande si l'Amicale laïque peut apporter son aide pour financer cette formation des jeunes.

Après un débat complet et argumenté, tous les présents sont d'accord pour aider ces jeunes très motivés, qui assureront en quelque sorte la pérennité de l'association.

En l'absence du Président et des trésoriers, la question se pose de savoir si une décision du Conseil doit-être prise dès maintenant ou au prochain CA. Le débat montre que l'attente ne changera rien au problème et qu'il vaut mieux prendre une décision tout de suite de façon à ne pas retarder le début de cette formation.

Le président de séance soumet à l'approbation du Conseil, la proposition d'attribuer une subvention de 750 € à la section tennis de table pour financer la formation des jeunes.

Résultat du vote : Pour 17, abstention 1, contre 0

4 / Participation à l'été actif :

Plusieurs sections ont participé à l'animation de l'été actif en Sud Charente.

- Yoga : 5 séances avec entre 15 et 20 personnes à chaque séance.
- Randonnée pédestre : Des randonneurs inscrits dans le cadre de l'été actif se sont ajoutés aux randonneurs habituels. 10 les mercredis et 9 les vendredis entre le 9 juillet et le 13 août.
- Cuisine Anglaise : atelier animé par Barbara : environ une dizaine de personnes présentes à Bonnes le 1^{er} août.
- Badminton : du 8 juillet au 12 août environ 20 personnes se sont ajoutées au groupe. Plus de monde en juillet qu'en août.
- Tennis de table : deux séances ont été proposées : le 29 juillet à Chalais et le 31 juillet à Montmoreau. Il n'y a eu que 4 présents à chaque séance.

Le montant de la facturation au Centre socioculturel des activités de yoga et de cuisine anglaise a été de 244,76 €.

5 / Modification du règlement intérieur :

Certains membres du Conseil d'Administration, parmi les plus anciens, à l'occasion du renouvellement de leur mandat, font souvent part de leur envie de laisser leur place aux jeunes, mais le bureau n'arrive pas à se résoudre à voir partir ces "sages" qui sont aussi la mémoire de l'association et regrette en même temps de ne pas pouvoir accueillir les nouveaux membres qui pourraient apporter un sang neuf à l'Amicale Laïque.

La solution proposée, consisterait à créer un statut de membre honoraire du Conseil d'administration. Ces membres, cooptés par le Conseil pourraient siéger à titre consultatif et permettrait en même temps de libérer des places pour d'autres candidats, dans la limite des places autorisées (30 membres renouvelables par tiers).

La qualité de membre d'honneur existe déjà dans les statuts de l'association. Il n'est donc pas contradictoire d'introduire dans le règlement intérieur la désignation de membres honoraires.

Définition du membre honoraire :

Le titre de membre honoraire sans droit de vote peut être accordé à d'anciens membres qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la promotion des objectifs de l'association. Les membres honoraires sont élus à la majorité des membres ordinaires du conseil d'administration. Le titre de membre honoraire est prestigieux; il n'est conféré que rarement et seulement aux personnes répondant aux critères de services exceptionnels rendus à l'association.

Il est proposé de modifier un paragraphe de l'actuel règlement intérieur, dans la partie Conseil d'administration : (article 9 des statuts)

Formulation actuelle :

- Les Chefs des Établissements d'enseignement public de Chalais sont invités à chaque séance du Conseil d'Administration. Leurs voix sont seulement consultatives.

Formulation proposée :

- Les Chefs des Établissements d'enseignement public de Chalais **et les membres honoraires cooptés par le Conseil d'Administration**, sont invités à chaque séance du Conseil d'Administration. Leurs voix sont seulement consultatives.

Modification du règlement intérieur adoptée à l'unanimité.

6 / Proposition de désignation d'un membre d'honneur :

Jean GABILLAUD, 88 ans le 7 décembre prochain, ne souhaite pas se représenter à l'élection du prochain tiers sortant. Le président propose au Conseil, son élection comme membre honoraire du Conseil d'administration.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Jean GABILLAUD est, et restera, le premier membre honoraire du Conseil d'administration de l'Amicale Laïque.

7 / Organisation de l'Assemblée Générale du samedi 8 novembre 2014

Proposition de reconduire la même organisation que les années précédentes :

- Rapport moral présenté par le Président,
- Bilan d'activités présenté par les responsables de sections.
- Diaporama ou navigation sur le site Internet de l'Amicale, préparé par Bernard Giraud.
- Rapport financier présenté par Francis GAILLOT, Trésorier.
- Election du tiers sortant (voir tableau ci-dessous)
- Repas : l'organisation et le prix du repas seront fixés avec Josiane, à la prochaine réunion de bureau et des responsables de section le 6 octobre prochain.

Tiers sortant :

Renouvelable en 2014	Renouvelable en 2015	Renouvelable en 2016
Mme COUCHOURON Isabelle	Mme NORMAND Danielle	Mme GIRAUD Josy
Mme ORDRENEAU Geneviève	Mlle LAVOIX Solange	Mme CHATELAIN Sylvie
Mlle BOISSEAU Nelly	Mme MOTARD Annie	Mme BALL - SCAHILL Barbara
Mme MARTIQUET Nathalie	Mme BOISSEAU Josiane	Mme VALLET Chantal
M. GABILLAUD Jean	M. BROUSSE Yves	M. GAILLOT Francis
Mme ROY Marie-Noëlle	M. KAHN Michel	M. BOISSEAU Patrick
M. NORMAND Alain	M. LETARD Jean-Paul	M. CORNEAUD Claude
M. LUCIAT Guy	M. ROLAND FRANCIS	Mme MARCHADIER Sylvie
M. EVEILLE Jean	M. PAYEN Michel	Mme GERMANAUD Huguette
M. GIRAUD Bernard	M. ROUX Christian	M. LEZIN Roland

Le Président doit proposer la place vacante à un jeune de la section hand ball.

Questions diverses :

- Nelly BOISSEAU évoque l'idée d'organiser une manifestation, dont la forme reste à définir, qui rassemblerait les adhérents de toutes les sections de l'Amicale.

Ce moment festif doit-il ressembler à une présentation des activités de chaque section au public, ou plutôt à une fête interne sur le modèle de celle du 60^{ème} anniversaire, ou comme le dernier méchoui à Rioux Martin ?

Une réflexion sur ce sujet devra être menée par un groupe que Nelly accepte de conduire. Le sujet sera représenté à la prochaine réunion de bureau et responsables de section, le 6 octobre prochain.

- Pour information :

Claude Corneaud informe que lors du rassemblement à Chalais des vieilles voitures participant au rallye des remparts d'Angoulême, l'Amicale laïque a participé, avec d'autres associations Chalaisienne, à l'accueil et au guidage des différents véhicules. Quatre membres de l'Amicale étaient présents.

Manifestation réussie, malgré quelques difficultés d'organisation dues à l'affluence inattendue des véhicules et du public.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, le Président du Conseil d'administration clos les débats à 21 h 55.

Le Président de séance,

La Secrétaire,

J. EVEILLÉ

S. LAVOIX